**Certifié conforme à l'original produit**


# *BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES*

## Édition Chronologique n° 44 du 12 juin 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5


**DÉCISION N° D-20-002003/ARM/EMA/PERF/REG**

portant création de la formation administrative " pôle opérationnel ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL ".

Du *30 avril 2020*

**ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES :**

*Bureau réglementation*

# DÉCISION N° D-20-002003/ARM/EMA/PERF/REG portant création de la formation administrative " pôle opérationnel ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL ".

*Du 30 avril 2020*

**NOR A R M E 2 0 5 4 0 6 8 S**

---

*Texte(s) abrogé(s) :*

- Décision N° 1246/ARM/EMA/PERF/REG du 28 février 2019 portant création d'un échelon de préfiguration du pôle opérationnel « ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL ».

*Classement dans l'édition méthodique :*

BOEM 160.1.2.2.

*Référence de publication :*

---

La ministre des armées,

Vu code de la défense, notamment ses articles R. 3232-21 à R. 3232-29 ; ;
Vu Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement. ;
Vu Arrêté du 04 mai 2012 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense. ;
Vu Instruction N° 9278/DEF/SGA/DAJ/D2P du 01 octobre 2015 fixant la procédure d'élaboration des textes réglementaires relatifs à l'organisation et aux attributions du ministère de la défense. ;
Vu le relevé de conclusions du comité exécutif ministériel du 19 novembre 2018 sous la présidence de la ministre des armées, n° 007587/ARM/CAB daté du 29 novembre 2018 (1) ;

Décide :

**1. CRÉATION.**

Dans le cadre du plan de transformation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI), le pôle opérationnel " ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL " est créé en tant que formation administrative à compter du 1er juillet 2020.

**2. SUBORDINATION**

Le pôle opérationnel " ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL " est placé sous l'autorité organique et fonctionnelle du directeur central de la DIRISI.

**3. AUTOMATISATION.**

Clair libellé de la formation : pôle opérationnel " ESPACE NUMÉRIQUE ".

Code d'identification dans le référentiel en organisation : 0AHX.

Implantation géographique : Metz (57000).

Le pôle opérationnel « espace numérique de travail comprend :

- un centre national d'appui à distance des systèmes d'information et de communication (SIC) à Maisons-Laffitte (78600) (Code CREDO 0AHX008) ;
- un centre national d'appui à distance des SIC à Metz (Code CREDO 0AHX009) ;
- un centre national d'appui à distance des SIC à Rennes (35000) (Code CREDO 0AHX00F) ;
- un centre national d'appui à distance des SIC à Toulon (83000) (Code CREDO 0AHX00C) ;
- un centre national de configuration de l'informatique à Suresnes (92150) (Code CREDO 0AHX00D).

**4. DISPOSITIONS FINALES.**

La décision n° 1246 /ARM/EMA/PERF/REG du 28 février 2019 est abrogée.

L'échelon de préfiguration du pôle opérationnel " ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL " est dissous à compter du 1er juillet 2020.

La présente décision, qui entre en vigueur le 1er juillet 2020, est publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour la ministre des armées et par délégation,

*Le général de corps d'armée aérien,*
*sous-chef d'état-major " performance " de l'état-major des armées,*

BRUNO PACCAGNINI.

**Notes**

(1) n.i. BO.